

3. ASPECTS DE LINGUISTIQUE APPLIQUÉE

LA REPRODUCTION DU RYTHME DANS LA TRADUCTION FRANÇAISE DE LA LITTÉRATURE ORALE AFRICAINE

0. INTRODUCTION

La notion de traduction désigne ici d'abord l'opération intellectuelle grâce à laquelle un texte dit ou écrit dans telle langue, la langue source, est redit ou réécrit dans une autre langue, la langue cible. Ainsi conçue, la traduction est donc le passage d'un texte d'une langue à une autre. La notion désigne aussi le résultat de l'opération ici en question, c'est-à-dire le texte traduit, le texte tel qu'il apparaît dans la langue cible.

Le premier objectif de toute opération de traduction est la reproduction du sens du texte à traduire dans le texte traduit. Cet objectif étant atteint, la traduction pourra alors s'efforcer de reproduire la forme. Dans le cas d'une équivalence entre les formes en usage dans le texte à traduire et celles disponibles dans la langue cible, la traduction pourra bien sûr reproduire les premières par les secondes. Dans le cas d'une différence, les formes du texte sont sacrifiées au profit de celles de la langue cible. Dans tous les cas, l'opération de traduction est soumise au sens véhiculé par le texte à traduire et à la forme de la langue cible. En aucun cas, elle ne saurait être en contradiction avec l'une ou l'autre de ces réalités. Le sens est toujours reproduit dans les formes disponibles.

Le problème qu'on voudrait soulever ici et auquel on s'efforcera de proposer une solution se situe au niveau de la traduction française de la littérature orale africaine, problème posé par la nécessité de reproduire, dans une langue de tradition écrite, le rythme d'un texte de tradition orale dit dans une autre langue.

En puisant nos exemples dans la langue et la littérature bambaras du Mali, nous présenterons d'abord la conception actuelle de la traduction et les faiblesses de celle-ci face au problème posé, ce qui nous permettra, en faisant intervenir la notion de version en tradition orale, de proposer la conception d'une récréation en français du texte comme traduction de celui-ci, conception que nous illustrerons en l'appliquant à un conte.

1. L'ACTUALITÉ DE LA TRADUCTION

L'observation des différents travaux de traduction française des textes de littérature orale africaine permet de distinguer à l'heure actuelle trois types de traduction, la traduction littérale, la traduction intelligible et la traduction propre.

1.1. La traduction littérale

La traduction littérale est une traduction du mot conçu comme un constituant de l'énoncé ou morphème externe à celui-ci. Elle opère surtout dans le cadre de l'énoncé ou du paragraphe et quelquefois dans celui du texte, ayant pour objectif premier le mot. Son but est de donner en français l'équivalent de tout mot phonique ou graphique apparaissant dans le texte africain. Cet équivalent français est tantôt un mot du lexique, tantôt un mot appartenant à la terminologie de la linguistique. Ce dernier terme est adopté quand le mot africain ne trouve pas son correspondant exact en français ou quand le traducteur se donne pour principe de traduire de cette manière tous les termes relevant de la grammaire de la langue africaine en traduction, le mot grammaire s'opposant ici au lexique. Ainsi si wùlu est toujours rendu par **chien**, ù qui est le pronom de la deuxième personne du pluriel sera traduit soit par **vous**, soit par **PRON** et **ka** qui est le prédicatif verbal de l'injonctif sera le plus souvent noté **PRED** dans la traduction française. Dans le cas de termes polysémiques, selon l'auteur, la traduction retiendra soit le sens de base, sens qui est manifeste quel que soit le contexte, soit le sens de contexte, valeur du terme dans tel contexte précis qui inclut bien sûr le sens de base mais ne le manifeste pas nécessairement. Ainsi dans **kà dònkili' dá**, "chanter la chanson", le lexème de valence verbale **dá** sera rendu en français soit par **poser** qui peut être considéré comme le sens de base, soit par **chanter** qui est le sens de contexte. Ainsi si le but de la traduction littérale est l'attribution à tout terme en langue africaine d'un terme en langue française, le choix de ce dernier varie selon le traducteur.

1.2. La traduction intelligible

La traduction intelligible est une traduction de l'énoncé. Elle utilise les résultats de la traduction littérale, la connaissance acquise au cours de celle-ci. Elle se situe dans le cadre du texte et quelquefois dans celui de l'ethnie dans laquelle apparaît et circule celui-ci en ayant pour objet d'analyser l'énoncé. La traduction intelligible fait correspondre à tout énoncé en langue africaine un énoncé en langue française. Elle est caractérisée par la tentation permanente de reproduire dans l'énoncé français la syntaxe de l'énoncé africain tout en étant compréhensible pour le lecteur francophone, d'où le terme intelligible qui la spécifie. Il est des cas où la syntaxe de l'énoncé africain peut être aisément reproduite dans l'énoncé français, la langue source et la langue cible offrant les mêmes formes. Ainsi dans le contexte d'une action soudaine et ponctuelle, à **tágará** peut être traduit par **il partit** où, quelle que soit la langue considérée, les lexèmes, les morphèmes et les constituants apparaissent dans le même ordre. Il est d'autres cas par contre où le français ne peut pas respecter la syntaxe de la langue africaine mais aussi où la reproduction de celle-ci dans le texte traduit ne pose pas de problème majeur de compréhension. C'est le cas de l'énoncé **Nci yé dá' sògò**, **Nci a fermé la porte** que la traduction intelligible rendra par **Nci**

a la porte fermé. Enfin, quand la reproduction de la syntaxe africaine pose des problèmes réels de compréhension au lecteur francophone, la traduction intelligible se soumet à la syntaxe du français en se contentant de véhiculer le sens de l'énoncé africain. En fait ce type de traduction qui est surtout destiné à faire comprendre les structures de la langue africaine, s'efforce de donner dans l'énoncé français le contenu de l'énoncé en langue africaine et la forme syntaxique de celui-ci. On constate que la traduction intelligible n'atteint pas toujours ces deux objectifs.

1.3. La traduction propre

Prenant appui sur les résultats des traductions littérale et intelligible, la traduction propre se donne pour objectif la reproduction du sens véhiculé par la langue africaine dans la langue française, dans l'usage et le respect des formes de celle-ci. La traduction propre peut être une traduction de l'énoncé, elle se situe dans le cadre du texte ou dans celui de l'ethnie. Elle peut aussi être une traduction du texte et elle est souvent celle-ci ; elle se situe alors dans le cadre de l'ethnie. La traduction propre fera ainsi correspondre à tout énoncé ou à tout texte en langue africaine un énoncé ou un texte en français, celui-ci étant un français littéraire, un français propre, d'où le qualificatif qui la spécifie. Ce type de traduction ne néglige pas pour autant les formes de la langue source, bien au contraire, il choisit dans la langue cible, quand ce choix est possible, les formes qui correspondent le plus à celles de la langue africaine. Il va de soi que, quand ce choix n'est pas possible, la traduction propre se soumet aux formes de la langue cible qui est ici le français.

2. LA FAIBLESSE DE LA TRADUCTION

La faiblesse de la conception actuelle de la traduction apparaît quand il s'agit de reproduire dans le texte français le rythme observable dans la littérature orale africaine pendant la diction des textes. Afin de faire ressortir cette faiblesse, il convient de dire en quoi consistent la diction en oralité et le rythme du texte qui en découle, ce qui nous permettra de constater les avantages et les inconvénients de chaque type de traduction en usage à l'heure actuelle.

2.1. La diction du texte

La diction d'un texte est l'acte du diseur par lequel le texte voit le jour de manière concrète en tant que message véhiculant un contenu à travers une expression. Le texte de littérature orale est créé pour être dit. Il ne saurait avoir d'existence et de caractère oral sans la diction. Même si

pour les besoins de la conservation ou de l'analyse un texte de littérature orale est écrit, il ne faut pas oublier que l'essence de ce texte est orale.

En situation d'oralité, la diction d'un texte requiert un diseur - homme qui dit le texte et qui en assume la diction - tantôt institutionnel et reconnu en tant que tel par la société qui lui attribue ainsi une double fonction, celle de mémoriser et de dire les textes, tantôt seulement occasionnel, simple narrateur, simple villageois qui dit un texte qu'il connaît quand l'occasion s'en présente. La diction d'un texte nécessite aussi un auditoire, ensemble plus ou moins important de personnes qui écoutent le diseur pendant la diction du texte. Cet auditoire peut être soit familial et réunir les habitants d'une concession, soit villageois et rassembler tous les habitants d'une agglomération, et comprendre les habitants d'une région réunis dans le village de celui qui organise les festivités.

La diction d'un texte peut être une narration. Celle-ci est l'acte de dire à travers lequel le diseur entend faire assumer au texte dit les fonctions élémentaires et communes - ludique, pédagogique, etc. - de la littérature orale, l'auditoire étant libre d'accepter ou de refuser le message. La diction d'un texte peut aussi être une profération. Celle-ci est la diction à travers laquelle le diseur entend, espère et souhaite faire assumer au texte une ou plusieurs fonctions précises qui lui sont propres et chères (telles l'interdiction, la menace, l'insulte, l'institution, l'accusation, la dénonciation) et qui se rapportent à un fait particulier. Au sein de l'ensemble des dictions, la narration est en principe la règle et la profération l'exception, celle-ci ayant toujours trait à un fait ou à une période exceptionnels.

2.2. Le rythme du texte

Acte physiologique mettant en jeu les organes de l'appareil phonatoire de l'homme, acte de communication véhiculant un message d'un diseur à son auditoire, enfin acte fonctionnel recherchant un impact sur l'autre, la diction d'un texte est conditionnée par les capacités d'émission du diseur et de réception de l'auditoire.

Pendant la diction du texte, le diseur parle et se soumet aux contraintes formelles et sémantiques de la langue. A travers la parole, il organise sa pensée en puisant dans la syntaxe de sa langue la forme des énoncés qu'il produit. De plus, il doit se soumettre à d'autres contraintes qui relèvent du domaine biologique qui lui est propre. En effet, les capacités respiratoires du diseur constituent un facteur de limitation de la durée des énoncés produits par celui-ci. La parole est limitée par ces capacités. Le diseur parle en expirant, il s'arrête de parler pour inspirer. Il s'en suit que l'énoncé produit le sera pendant la durée de l'expiration et pendant celle qui constitue la transition entre l'expiration et l'inspiration. Les énoncés constitutifs du texte de littérature orale en diction seront, chacun, limités par la

biologie du diseur, ce qui impliquera que le texte subira nécessairement le rythme de la respiration et, plus précisément, celui de l'expiration. Il s'agit là du rythme du texte en oralité, rythme qui découle de la diction.

De plus, le texte de littérature orale étant un message, celui-ci, pour remplir sa fonction, doit être compris par l'auditoire. Le diseur tiendra ainsi compte des capacités de réception et de compréhension de celui-ci. Dans le cas général, il y a accord entre le diseur et l'auditoire quand l'émission et la réception relèvent toutes deux de la normalité, c'est-à-dire quand celui-ci émet des énoncés selon un rythme imposé par une respiration normale qui permet à l'auditoire de comprendre sans faire d'effort particulier. Il peut néanmoins arriver que le rythme du diseur soit trop rapide pour la réception du message par ceux qui l'écoutent. Le but de la diction étant la compréhension du texte par l'auditoire, le diseur adoptera nécessairement un rythme normal. Ainsi, quel que soit le cas, le texte de littérature orale est rythmé par la diction. Il s'agit là d'une des marques les plus importantes de l'oralité.

2.3. Avantages et inconvénients

Les différentes traductions en usage à l'heure actuelle ayant été présentées, la notion de rythme qui découle de l'acte de diction du texte ayant été précisée, il convient de montrer ici en quoi la conception actuelle de la traduction est inapte à reproduire en français écrit ce rythme qui provient de l'oralité. En effet, pour atteindre son objectif, l'opération de traduction française d'un texte en langue africaine doit pouvoir donner un texte en français propre, véhiculant le contenu du texte africain et reproduisant le rythme de celui-ci. Toute traduction véhiculant nécessairement un contenu, on supposera cet objectif atteint pour notre cadre, et on réfléchira sur les possibilités d'associer un français propre et le rythme du texte africain dans la traduction française.

Si les traductions littérale et intelligible peuvent reproduire le rythme du texte de littérature orale, car pouvant traduire les énoncés les uns après les autres et respectant ainsi la limitation de ceux-ci, elles ne sauraient en aucun cas donner un français propre en tant que traduction du texte dans son ensemble, puisqu'elles sont soumises, ou tendent à l'être, à la syntaxe de la langue africaine utilisée dans le texte. Ces deux types de traduction peuvent d'ores et déjà être écartés de la discussion.

La traduction propre de l'énoncé approche l'association du français littéraire et du rythme du texte oral mais n'y aboutit pas. Ce type de traduction a l'avantage d'abord de donner un français propre et ensuite de se limiter à l'énoncé. Le français requis est là, le rythme du texte aussi. Mais il suffit de sortir du cadre de l'énoncé et d'envisager la traduction de tout le texte pour reconnaître que la suite des traductions propres des énoncés

ne saurait en aucun cas donner la traduction propre du texte. Il devient alors nécessaire pour le traducteur qui adopte ce type de traduction de revoir les liaisons entre les énoncés pour faire d'une suite d'énoncés français, un texte français en langue propre. Hélas, l'expérience le montre, cette opération de révision des liaisons viole dans la majorité des cas le rythme reproduit par la traduction propre de chaque énoncé. Ce rythme n'étant pas respecté, le type de traduction ici envisagé est invalidé.

Enfin, la traduction propre du texte donne bien sûr un texte français en langue propre mais, malheureusement, le français étant une langue de tradition écrite, la rédaction de la traduction propre ne respecte pas la marque de l'oralité qu'est le rythme du texte, seul le contenu est reproduit. En fait la traduction propre du texte est une traduction propre de l'énoncé suivie d'une organisation de la liaison des énoncés français obtenus dans le but d'aboutir à un texte français. Quel que soit l'objet traduit, énoncé ou texte, si la traduction propre donne toujours un français acceptable, dans le premier cas elle ne donne pas un texte, dans le second elle oblitère le rythme, ce qui conduit à admettre son insuffisance.

3. LA NÉCESSITÉ DE LA RECRÉATION

Les différentes traductions en usage à l'heure actuelle s'avérant incapables à donner dans l'opération de passage d'une langue africaine au français à la fois le sens du texte et le rythme de celui-ci, le texte de littérature orale n'existant dans la réalité qu'à travers ses versions, chacune de celles-ci transmettant et le sens et le rythme, une version française du texte à traduire remplirait les conditions ici requises pour la traduction, d'où la proposition exposée dans ces quelques pages de recréer le texte dans la langue cible.

3.1. La notion de version

La version désigne le message, contenu et expression, qui voit le jour dans l'acte de diction. Les modalités de la mémorisation et de la diction en situation d'oralité donnent naissance à de nombreuses versions du même texte qui, il faut d'emblée le souligner, sont toujours reçues et perçues par les diseurs et les auditoires comme étant identiques, malgré les différences non négligeables qui sont quelquefois en présence.

La mémorisation du texte dans les sociétés de tradition orale est différente de ce qu'elle est dans celles de tradition écrite. L'homme retient d'abord et avant tout le signifié du texte et, dans le cas où cela lui est imposé, il retiendra ensuite le signifiant. On ne mémorise pas un conte en situation d'oralité comme on mémorise un poème en situation de scripturalité. La diction du texte subira les effets de ce type de

mémorisation en ce sens qu'au sein de celle-ci le diseur transmettra le signifié du texte dans le seul respect du signifiant que lui impose celui-ci. Le diseur sera donc libre, au-delà de ce cadre, de transmettre le sens du texte en l'organisant selon la forme de son choix. Le texte subit ainsi et le diseur et la diction en ce sens qu'à tout diseur et qu'à toute diction correspondra une nouvelle version du même texte. Cela implique qu'en oralité un texte n'existe pas en tant que tel et que ce n'est que par commodité qu'on désigne par texte l'objet littéraire manifesté par la diction alors qu'il ne s'agit que d'une version d'un texte dont la connaissance n'est accessible qu'à travers l'observation de l'ensemble de ses versions.

La version d'un texte est quelquefois une variante, d'autres fois une recreation de celui-ci. La variante est la version qui, par rapport à telle autre version, montre une variation du texte. La recreation est aussi une variante mais dont les variations révèlent une certaine créativité mise en jeu par le diseur. Ainsi si toute version peut être considérée comme une variante, toute variante ne saurait nécessairement être une recreation.

3.2. La version française

La version française est d'abord et avant tout une version au même titre que toute autre version. Elle voit le jour et s'offre à la perception de l'auditoire dans un acte de diction, elle véhicule le sens que renferme le texte ou toute autre version de celui-ci, elle respecte la forme imposée au diseur par le texte, enfin elle s'organise selon une forme choisie par celui-ci. La version française est ensuite une version qui voit le jour en français, une version qui transmet le sens contenu dans les versions en langue africaine selon les formes de la langue française. Enfin la version française est une recreation, du fait qu'elle opère le passage d'un texte de telle langue africaine au français, la traduction ici constatée demandant une certaine créativité.

Ainsi l'existence de nombreuses versions et la conception d'une version française d'un texte de littérature orale africaine peuvent constituer la solution du problème qui se pose à la traduction telle qu'elle est aujourd'hui pratiquée en ce sens que la version est un texte de littérature donnant à la fois le sens et le rythme du texte en langue africaine tout en offrant un français qui répond aux normes de cette langue. La recreation française d'un texte de littérature orale africaine devient un moyen de traduire celui-ci en français.

3.3. Les étapes de la recreation

La possibilité de traduire en français un texte de littérature orale africaine étant donnée par le principe de recreation de celui-ci, il convient d'observer cette opération dans la pratique et, surtout, d'en donner les

différentes étapes successives. Celles-ci sont l'audition, la compréhension, la mémorisation, l'organisation, la diction et la transcription.

Le texte à recréer en français est un texte de littérature orale africaine. Celui-ci apparaît dans un acte de diction et pour être saisi il doit être écouté, il doit être entendu. L'audition du texte consistera donc à recevoir celui-ci d'abord à travers la perception de son signifiant.

Le texte entendu est porteur de sens et à son signifiant correspond un signifié, le texte véhicule un contenu. L'activité de compréhension permettra à l'auditeur de fixer le signifié, de le rendre unique dans son esprit, car il ne faut pas oublier que si le sens introduit dans le message est unique pour l'émetteur, il est en principe multiple pour le récepteur et il appartient alors à ce dernier de faire un choix sémantique.

Le texte dit étant entendu et compris, la mémorisation permettra à l'auditeur d'en retenir le sens indépendamment de toute forme non imposée. Ce sens constitue alors un magma sémantique, un ensemble significatif détaché de la forme qui l'organisait en texte pendant la diction.

Avec l'intention mais aussi la décision d'opérer le passage d'un texte d'une langue africaine au français, l'auditeur deviendra alors un créateur et il procédera à une activité d'organisation du sens que renferme sa mémoire. Celle-ci qui a pour but d'exprimer le sens du texte africain dans les formes disponibles en français consistera en une simple soumission au texte original quand certains éléments de celui-ci s'imposent au diseur ou en une réorganisation de celui-là quand le choix des formes du français est laissé libre au traducteur.

Maîtrisant non seulement le sens du texte de littérature orale mais aussi les nouvelles formes empruntées au français, le créateur de la future version deviendra diseur et procédera à la diction d'un texte français, un texte qui est donc de nature orale, un texte qui véhicule le sens du texte africain selon les formes du français propre, enfin un texte qui est rythmé par les capacités respiratoires du diseur et qui en fait reproduit le texte de littérature orale africaine car étant une version de celui-ci bien que dans une autre langue.

Enfin l'écriture du texte français en diction à travers sa transcription et dans le respect des limitations du rythme de l'oralité, constituera la dernière étape de la recréation et aboutira à un texte français de tradition orale comme traduction d'un texte africain de tradition orale.

4. LA RECRÉATION D'UN CONTE

Après avoir présenté dans ce qui suit un texte de littérature orale africaine à travers sa transcription et sa traduction, on montrera les problèmes qui se posent à la récréation et les solutions qui s'imposent, ce qui permettra de proposer une version française du texte.

4.1. Le texte et la traduction

Le texte ici présenté est un conte populaire bambara dont les personnages sont le lièvre, l'éléphant et l'hyène. Ayant volé, puis égorgé et dépecé une chèvre, les trois compères font de la viande de celle-ci deux gros tas et un troisième petit tas. Feignant de ne pas savoir que le petit tas de viande lui est destiné, le lièvre déclare que celui à qui reviendra ce dernier, déçu, ira dénoncer les voleurs au propriétaire de la chèvre. Les deux autres voleurs admettent les propos du lièvre et la viande est alors partagée en trois parts égales. Le texte se termine en affirmant que depuis ce jour quand un vol est commis, le larcin est équitablement réparti entre les voleurs.

La traduction du texte proposée ici est une traduction propre de l'énoncé. A tout énoncé du texte bambara, correspond un énoncé reproduisant le sens selon les formes offertes par le français. Le seul but de cette traduction est de transmettre au lecteur francophone le sens des énoncés du texte bambara.

000. nsiiri / náamu
Conte / oui

né yé à dá sònsan / náamu
je l'ai dit à propos de Lièvre / oui

à ní sàma / náamu
et Eléphant / oui

à ní sùruku / náamu
et Hyène / oui

kó ù ká tága bàsunyε / náamu
disant qu'ils aillent voler une chèvre / oui

005. ù tágara bà' sùnnyε / náamu
ils allèrent voler la chèvre

kà nà à kán' tige / náamu
et vinrent l'égorger / oui

kà à wóꝛɔ / náamu
et la dépecèrent / oui

kà à kɛ́ sárabelebele' fila yé / náamu
et en firent deux gros tas / oui

à ní sárancininin kélien / náamu
et un petit tas / oui

010. é , súruku ní sàma / náamu
Hyène et Eléphant / oui

ùlú bé ká bòn ní sònsan yé / náamu
tous deux sont plus gros que Lièvre / oui

sònsan kó kó : "hé sàma !" / náamu
Lièvre dit : "hé Eléphant !" / oui

"áw té à tó né ká tiyɛ n fɔ́ áw yé ?" / náamu
"Me permettez-vous de vous dire la vérité ?" / oui

"nìn sògo' mín yé nìn yé,
"cette viande que voici,

015. né té ncíninin' kò nin cɛ̀baga dón" / náamu
je ne sais qui va ramasser le petit tas" / oui

"nkà mògɔ́ ó mògɔ́ mánà ncíninin' nìn cɛ̀" / náamu
"mais quiconque ramassera ce petit tas" / oui

"ò nà bàsunyɛ бага' tigi' fɔ́" / náamu
"celui-ci dénoncera le voleur de chèvre" / oui

"á", ù kó kó : "ò yé tiyɛ n yé sònsan" / náamu
"ah" ils dirent : "cela est vrai Lièvre" / oui

áyíwa ù ká sòꝛɔ ká sára' bé dákanya / náamu
ils égalisèrent alors tous les tas / oui

020. kà à bé kɛ́ bèlebele yé / náamu
et les rendirent tous gros / oui

bé yé í tá cɛ̀ / náamu
chacun ramassa le sien / oui

kàbíni ò ké ra / náamu
depuis lors / oui

mò gɔ' sàba ó mò gɔ' sàba,
quelles que soient trois personnes,

ní áw jèε ra kà tága fé n ó fé n sùnnyε / náamu
si vous vous unissez pour aller voler quoi que ce soit / oui

025. áw bé à tíla kà à bé dàma' kányà dè / náamu
vous le partagez et en égalisez les limites des parts / oui

ní ò té, ní áw yé dó tá cáya ní dó tá yé / náamu
sinon si vous augmentez la part de l'un / oui

mín tá mánà dó gɔ ya,
celui dont la part sera petite,

ò bé tága à fɔ à tigi' yé / náamu
celui-ci ira le dire au propriétaire / oui

né yé ò sòrɔ yórɔ mín ná, né yé ò bíla yèn / náamu
à l'endroit où j'ai trouvé celui-ci, je l'ai remis là-bas / oui

4.2. Les problèmes et les solutions

L'audition du texte en diction, première étape de la récréation, ne pouvant avoir lieu dans le cadre d'un article écrit, elle est ici remplacée et compensée par la lecture du texte et on peut estimer pour les besoins de notre propos que cette première étape est accomplie. Les deux étapes suivantes, la compréhension et la mémorisation, peuvent être satisfaites à partir de la lecture du texte. Enfin la diction se soumettant au rythme de la respiration et la transcription adoptant le découpage de la diction, cela nous permet de nous cantonner dans les problèmes qui se posent à l'organisation du texte, soumission ou réorganisation de celui-ci.

La connaissance du conte populaire bambara montre que certains énoncés de ce texte apparaissent dans tous les contes mais aussi dans toute version de tel ou tel autre texte désigné par les Bambaras par le mot "nsii-ri". Il s'agit de l'énoncé 000, qui est utilisé par le diseur pour indiquer le type du texte qu'il va dire, du segment de l'énoncé 001 qui ne mentionne pas le nom du personnage, ici, le lièvre, et qui sert à présenter les acteurs, de l'énoncé 022, qui introduit la déduction faite sur l'histoire qui vient d'être contée, enfin de l'énoncé final 029, à travers lequel le diseur affirme à l'auditoire qu'il a remis à sa place le texte qu'il avait en quelque sorte emprunté pour le dire. Ajoutons à ces énoncés la réponse de l'auditoire ou

d'un représentant de celui-ci, náamu, qui est transcrite ici à la fin de chaque énoncé après la barre oblique. Ces éléments ne sont pas dépendants de tel ou tel autre texte, ils relèvent du genre dont ils constituent des marques. Dans ce sens ils s'imposent à tout texte de ce genre et à tout diseur qui doit s'y soumettre.

La connaissance de la littérature orale montre que les différentes versions d'un texte ne suivent pas toujours le même déroulement. Tel diseur présentera les faits dans l'ordre de leur apparition, tel autre omettra un fait au cours de sa diction, y reviendra quand la compréhension du texte en aura besoin et bouleversera ainsi l'ordre logique, un autre pourra oublier plusieurs faits et revenir à chacun de ceux-ci quand il le faudra, etc. Se pose alors le problème de savoir si la version française du texte africain doit reproduire la logique du déroulement de celui-ci quelle qu'elle soit, ou si elle doit réorganiser celle-ci quand elle est défailante, ou encore si elle peut se permettre de la bouleverser quand elle est sans faille.

On proposera deux solutions à ce problème selon le nombre de versions africaines dont dispose le créateur. Dans le cas d'une seule version disponible, le texte français doit reproduire la logique du déroulement de celle-ci quelle qu'elle soit, car il ne faut pas l'oublier, la création est ici un moyen de traduire et si le texte français peut prendre quelque liberté vis-à-vis du texte africain puisqu'il constitue une version de celui-ci, il ne saurait trop s'en écarter car il en est aussi une traduction. Dans le cas où, par contre, de nombreuses versions du même texte africain seraient disponibles, si le créateur ne veut pas se limiter à la traduction d'une seule version comme plus haut, le texte français devra suivre le déroulement le plus logique pour la compréhension de son sens, car, d'une part, le créateur peut extraire cette logique de l'observation des versions, d'autre part le texte français étant destiné à l'écrit ne peut pas se permettre de présenter des failles dans la logique de son déroulement.

Dans le cas présent, on dispose d'un texte en une seule version dont, de plus, la logique du déroulement est sans faille. Il conviendra donc de reproduire tout simplement ce déroulement dans la version française.

Enfin les derniers problèmes qui se poseront au créateur en français de ce texte seront des problèmes de réorganisation du sens et de choix des formes disponibles dans cette dernière langue.

Dans le paragraphe constitué des énoncés 001, 002 et 003, la langue bambara demande l'usage de la postposition lá à la fin de l'un ou l'autre des énoncés considérés. Il s'agit là d'un oubli du narrateur qui, semble-t-il, est passé d'une structure expansionnelle qui demande ici un nominal et une postposition à une structure d'énumération qui demande des nominaux reliés par à ní, lui et. La postposition doit donc être supposée ici. kó qui

apparaît dans l'énoncé 004, est un monème qui introduit une intention, une décision, une injonction, etc. et dont la traduction littérale "disant" est urde. On substituera à celle-ci le verbe décider. L'interjection é de l'énoncé 010 véhicule le sens de "il est clair que, il est évident que" qu'on placera dans l'énoncé qui suit. L'énoncé 020 traduit une réalité qui s'avère impossible dans ce contexte. En effet, si le premier partage de la viande donnait deux gros tas et un petit, le second ne peut donner trois gros tas, les trois tas du premier partage ayant épuisé la viande de la chèvre. Le narrateur veut signifier que les tas ont été égalisés et que celui de Lièvre a été grossi, sens qu'on retiendra pour la version française. L'énoncé 023 véhicule le sens de "quelles que soient trois personnes" et prend pour référence nos trois compères, mais la connaissance de ce type de texte montre que la déduction sur l'histoire contée a une portée toujours générale et même universelle en ce sens qu'elle ne concerne pas seulement les personnages dont traite le texte mais tout individu se retrouvant dans la même situation. Dans le but d'obtenir un français propre et compte tenu de la difficulté de traduire l'expression bambara, on rendra celle-ci par "qui que l'on soit". Enfin l'énoncé 025 se termine par le morphème "de" à valeur emphatique dont la traduction française est difficile car le morphème affecte tout l'énoncé. Cette valeur emphatique sera compensée par l'usage du verbe devoir.

L'organisation de ce texte en français propre a ainsi consisté en une soumission du créateur et donc du futur texte français d'abord aux énoncés du conte qui s'imposent à toute version, à tout diseur et à toute diction, ensuite au déroulement logique, à l'ordre d'apparition des énoncés dans la diction, et en une réorganisation du sens des autres énoncés. Si le créateur reprend tout le sens du texte bambara, sens qui s'impose à lui, il organise celui-ci selon les formes disponibles en français, mais en prenant soin de respecter d'une part la localisation de certains énoncés et d'autre part la logique du texte.

4.3. La version française

Le conte étant organisé, il suffira alors de le dire, d'en faire l'objet d'une diction, de le passer au moule de l'oral. Cela consistera en la recherche d'une adéquation, d'un accord entre le rythme de la parole et les formes disponibles en français et qui serviront à véhiculer le sens du texte. Il s'agira en fait de raconter le texte en respectant les principes retenus plus haut de son organisation.

La version orale étant obtenue, on procèdera à la transcription de celle-ci. C'est ainsi qu'on propose le texte des lignes suivantes comme version française écrite et comme traduction par recréation du conte bambara présenté plus haut. Le respect dans la transcription du rythme de la diction aboutit à un texte écrit manifestant un français propre, véhiculant tout le

sens du texte original, reproduisant le rythme de l'oralité, dans le maintien absolu des éléments du texte africain qui s'imposent.

000. Conte / oui

Je l'ai dit à propos de Lièvre, / oui
à propos d'Eléphant / oui
et à propos de Hyène, / oui
qui décidèrent d'aller voler une chèvre, / oui

005. Ils allèrent voler la chèvre, / oui

ils l'égorèrent / oui
et la dépecèrent. / oui
Ils firent avec la viande deux gros tas / oui
et un petit tas. / oui

010. Hyène et Eléphant, / oui

tous deux sont à l'évidence plus gros que Lièvre. / oui
"Hé Eléphant" intervint Lièvre, / oui
"permettez-moi de vous dire la vérité". / oui
Cette viande que voici", / oui

015. "je ne sais pas à qui en reviendra la petite part", / oui

"mais quiconque la prendra", / oui
"celui-ci ira dénoncer les voleurs de la chèvre". / oui
"Cela est vrai, Lièvre" dirent les deux compères. / oui
Ils firent alors trois tas de viande égaux, / oui

020. en grossissant celui de Lièvre. / oui

Chacun emporta sa part. / oui
Depuis lors, / oui
qui que l'on soit, / oui
quand on s'associe pour aller voler, / oui

025. on doit se partager équitablement le larcin. / oui

Sinon, si les parts ne sont pas égales, / oui
celui à qui reviendra la petite part, / oui
celui-ci ira dénoncer les voleurs. / oui
Je l'ai remis là où je l'ai trouvé. / oui

5. CONCLUSION

La théorie actuelle de la traduction et les méthodes qu'elle propose s'avèrent inadaptées à remplir l'opération de passage d'une langue africaine de tradition orale à la langue française de tradition écrite en ce sens qu'elles ont surtout été pensées et élaborées dans des domaines linguistiques où prédomine une longue tradition de l'écriture.

Quand, de plus, le problème qui se pose au traducteur est celui du passage de la littérature orale africaine au français, ce passage impliquant non seulement la traduction en français d'une langue africaine mais aussi la reproduction de formes littéraires sans lesquelles le texte ne peut être ce qu'il est, l'inadaptation devient une incapacité.

La solution des problèmes qui se posent alors passe nécessairement par la prise en compte de la nature du texte de littérature orale africaine dont la spécificité par rapport à celle de tradition écrite réside dans la vie du texte qui est manifestée par la multiplicité de ses versions et dans la modalité de son apparition qu'est la diction.

La reproduction du rythme du texte de littérature orale dont le problème est posé dans ces quelques pages ne semble pouvoir être réalisée qu'à travers une recreation du texte, diction d'une nouvelle version, qui aboutit à une version française du texte africain. La recreation permet à la traduction de se maintenir au niveau de l'oralité tant dans la langue-source que dans la langue-cible et de déboucher sur un texte qui, bien que transcrit, révèle la marque de l'oralité. Dans ce sens, il nous semble que la proposition de ce procédé, dont la systématisation reste à faire, constitue une contribution à la théorie de la traduction.

Nazam HALAOUI

INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

CALAME-GRIAULE (G.), GOROG-KARADY (V.), PLATIEL (S.), REY-HULMAN (D.), SYEDOU (C.), 1982, *De la variabilité du sens et du sens de la variabilité*, Journées d'études en littérature orale, Paris, 23-26 mars.

DERIVE (J.), 1975, *Collecte et traduction des littératures orales. Un exemple négro-africain : les contes ngbaka-ma'bo de RCA*, Paris, SELAF, 1975.

DERIVE (J.), 1977, "La pluralité des versions et l'analyse des oeuvres du genre narratif", *Langage et cultures africaines* / G. Calame-Griaule, Paris ; Maspéro.

Exégèse et traduction, 1973, *Etudes de linguistique appliquée*, 12.

HALAOUI (N.), 1983, "Sur la connaissance du texte en oralité", *Cahiers ivoiriens de recherche linguistique*, 14.

HALAOUI (N.), 1983, "La prise du tambour des hyènes : 1. Lecture d'un texte", *Annales de l'Université d'Abidjan, Série H Linguistique*, XIV.

HALAOUI (N.), 1984, "Le vol du mil du masa : 1. Parcours d'un conte", *Cahiers ivoiriens de recherche linguistique*, 15.

HOUIS (M.), 1982, "Le trajet du texte de style oral", *Afrique et langage*, 17.

La traduction, 1972, *Langages*, 28.

MOUNIN (G.), 1976, *Les problèmes théoriques de la traduction*, Paris, - Gallimard.

MOUNIN (G.), 1976, *Linguistique et traduction*, Bruxelles, Dessart et Mardaga.

1976, "Traduire : les idées et les mots", *Etudes de linguistique appliquée*, 24.

ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS ET UNITÉ NATIONALE¹

L'un des objectifs primordiaux qui a présidé au choix de la langue française comme langue officielle en Côte-d'Ivoire a été d'assurer l'unité nationale. En effet, étant donné la soixantaine de langues africaines parlées dans ce pays, en choisir une comme étant "la" langue ivoirienne aurait privilégié l'une de ces langues par rapport à toutes les autres et aurait pu provoquer une fissure dans l'unité nationale. Or toute politique nationale doit avoir pour but de renforcer l'unité du pays ; c'est donc dans ce sens que la langue française a été choisie, en tant que moindre mal, comme langue officielle. *"La politique culturelle ivoirienne sera renforcée et perpétuée par l'école qui fera de la langue française [...] son seul outil pédagogique, par l'administration, la langue de l'autorité et du commandement, et par les médias, leur instrument de communication"*². Le choix de la langue française présentait un avantage supplémentaire sur les langues africaines, celui de servir de langue de communication entre différents pays.

Le fait d'établir la langue française comme langue officielle, donc comme langue politique, exige de chaque Ivoirien, s'il veut participer à la vie de son pays et jouer pleinement son rôle de citoyen, d'accéder à la compréhension et à la manipulation de la langue française de niveau académique, c'est-à-dire telle qu'elle est parlée en France, car c'est ce niveau-là qui est utilisé dans le discours politique. Comment l'Ivoirien accède-t-il à ce niveau ?

I. ANALYSE DU NIVEAU LINGUISTIQUE DE L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS

a) C'est essentiellement par le truchement de l'école que le petit Ivoirien parviendra à un apprentissage correct de la langue française. Aujourd'hui la scolarisation des enfants se fait pratiquement à 100 % dans le primaire, donc tous les enfants apprennent le français à ce niveau. Au sortir du primaire, quel français maîtrisent-ils ?

Comme la langue française est une langue étrangère pour plus de 80 % d'entre eux, l'écolier ivoirien, à la fin du CM2, maîtrise encore assez mal le français courant. Que deviendra alors le français des élèves qui sont lâchés dans la nature après le CM2, c'est-à-dire ceux qui ne peuvent pas entrer en classe de 6ème, et qui représentent près de 80 % des élèves du CM2 ? Leur français va progressivement se fondre avec le français que S. LAFAGE qualifie de "Français Populaire Ivoirien" (F.P.I.) ou *"français des peu ou non lettrés, parlé par les individus que l'on pourrait considérer comme membres de la classe moyenne-basse [...] Le temps de scolarisation a été trop bref pour que subsiste longtemps la référence à la norme académique"*³. Ce parler est couramment appelé "le français de Moussa" ou "le français de

Dago" ou "le français de Treichville" ; nous en avons un échantillon chaque semaine grâce à "Monsieur Zézé" dans *Ivoire-Dimanche*. C'est une langue pleine de saveur pour qui connaît le milieu ivoirien, mais compte-tenu de son vocabulaire et de sa structure, elle ne peut qu'exprimer des informations simples et sert de langue d'échanges entre les ethnies. Il est certain qu'un discours politique utilisant un français "académique" ne sera pas compris par les peu ou non-lettrés qui comprennent à la fois les alphabétisés de l'enseignement primaire et le groupe des illettrés francophones (près de 30 % de la population ivoirienne âgée de 6 ans et plus)⁴.

b) Que devient le français des quelque 20 % d'enfants qui passent avec succès le concours d'entrée en 6ème ? Lorsque ceux-ci arrivent en classe de 6ème, ils se plaignent de la difficulté qu'ils ont à comprendre leurs professeurs qui pourtant ne font qu'appliquer des programmes qui sont censés être à leur niveau. Il est courant d'entendre ces élèves dire de leurs professeurs : "*Il dit des gros mots*" ce qui signifie en réalité des mots difficiles à comprendre... "*Plus du tiers des élèves disent éprouver des difficultés avec la majorité de leurs professeurs à cause du vocabulaire, de l'accent et du débit (surtout lorsqu'il s'agit de professeurs européens) et de la complexité des phrases*"⁵.

Au cours de leur scolarité dans le secondaire, ces enfants apprendront à s'exprimer en un français qui se rapprochera peu à peu de la langue commune servant d'outil de communication entre les francophones cultivés. S. LAFAGE qualifie de "français des lettrés"⁶ cette étape d'acquisition qui, en réalité, constitue plutôt une variété régionale, un "français local"⁷. En effet, ce français obéit à la norme locale implicite, ce qui signifie qu'il se différencie du français standard par son phonétisme, par sa prosodie, par son lexique. Le niveau secondaire mené à son terme permet l'accès au discours politique. Mais tel est le cas de 5,3 % de la population résidente de 6 ans et plus, seulement.

c) Enfin, au sommet de la pyramide, nous trouvons le groupe de ceux qui ont accès au "français des élites" c'est-à-dire à la "variété académique écrite et parlée" neutralisant en principe tout écart géographique. Cette variété est principalement "*l'apanage de la classe dominante composée en grande partie de diplômés de l'enseignement supérieur*"⁸. C'est celle qui est utilisée dans le discours politique, l'administration, les media... Mais cette variété n'est possédée que par 0,5 % de la population résidente (RGP 1975).

Nous résumerons ces trois niveaux de français dans le tableau suivant⁹ :

Niveau d'instruction	% dans la pop. totale	Niveau de français	
Illettrés non francophones	62,3 %		
Illettrés francophones et Niveau primaire	11,9 % 17,3 %	Français populaire (Fr. de Dago ou de Moussa)	
Niveau secondaire	5,3 %	Fr. local	Français standard
Niveau supérieur	0,5 %	Fr. académique	
Divers	2,7 %		

Nous voyons qu'il n'y a pas un usage national de la langue officielle mais une sorte de continuum partant de la langue africaine et de variétés très approximatives pour aboutir à l'acrolecte "académique".

Si nous reprenons les objectifs gouvernementaux qui sous-tendent le choix de la langue française comme langue nationale, à savoir créer une unité de langue entre les différentes ethnies et entre les différents peuples, seuls ceux qui utilisent le français standard peuvent prétendre participer à l'unité nationale et à l'union entre les peuples ; or ceux-ci ne représentaient en 1975 que 5,8 % de la population résidente. Si la participation à la vie politique du pays doit passer par la langue française, cette participation est encore très réduite.

II. ANALYSE DU NIVEAU CULTUREL DE L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS

Le choix d'une seule langue comme langue nationale a pour objectif de créer non seulement une unité linguistique dans le pays mais aussi une conscience nationale car cette conscience est la conséquence implicite du choix de toute langue nationale. Dans toutes les nations du monde, cette conscience se forge à travers la transmission du patrimoine culturel propre à chaque pays et c'est à l'école que revient cette transmission ; le patrimoine culturel est diffusé à travers l'enseignement de toutes les matières mais plus particulièrement à travers les matières littéraires et par excellence à travers l'enseignement de la langue nationale.

Si la pleine maîtrise de la langue officielle qu'est le français n'est le fait que de 5,8 % de la population résidente de 6 ans et plus, peut-on dire pour autant que l'enseignement du français n'a pas atteint son objectif

final qui est de créer une conscience nationale ? Si ceux qui ont une mauvaise maîtrise de la langue française ont acquis, en même temps que la langue française, une conscience nationale, l'enseignement du français aura donc en partie atteint son objectif. Pour le savoir, nous allons analyser comment l'enseignement du français transmet aux Ivoiriens leur patrimoine culturel afin de forger en eux une conscience nationale.

a) Dans l'enseignement primaire, l'enseignement du français se fait à partir de textes africanisés et même ivoirisés dans leur majorité ; mais à travers ces textes, la culture occidentale est subtilement distillée. Écoutons ce qu'en dit le sociologue Abdou TOURE : "*Dans tous les manuels (du primaire) nous avons été frappés par le fait que tous les personnages portant des noms français (Jean, René, Lucie etc.) étaient particulièrement valorisés dans leurs activités et dans le choix des objets qui leur appartenaient, tandis que ceux portant des prénoms africains (Moussa, Salifou, Mariam etc.) exécutaient des tâches subalternes et possédaient des objets artisanaux de fabrication locale ou de piètre valeur, ceci avec une seule exception*"¹⁰.

L'enfant ivoirien sera donc naturellement poussé, dès son plus jeune âge, à auréoler d'un prestige plus grand tout ce qui viendra de la civilisation occidentale, au détriment de la civilisation africaine.

b) Dans le premier cycle du secondaire, les directives officielles sur l'enseignement du français en 1976 ont donné la priorité à un enseignement de langue mais n'ont pas précisé à partir de quel contenu culturel devait se faire cet enseignement. Nous allons donc voir quels sont les textes étudiés en français et s'ils sont à même d'éveiller une conscience nationale. Pour ce faire nous avons analysé le livre *Le français en Afrique* publié chez Larousse car ce manuel est celui qui est le plus utilisé dans les classes de 4ème et 3ème sur toute l'étendue du territoire. Nous avons répertorié les différents textes de ce manuel selon une double classification : français contemporain/français non contemporain, culture africaine/culture française. Nous avons obtenu les résultats suivants :

Français contemporain		Français non contemporain
Culture africaine	Culture française	Culture française
76 textes	23 textes (+10 textes de culture occidentale)	71 textes

Il ressort de ce tableau que la majorité des textes présentés aux élèves sont des textes de culture française (au total 94 textes contre 76 textes de culture africaine) et dans ces textes de culture française, 3 textes sur 4 sont d'époques non contemporaines, du 16ème, 17ème, 18ème et 19ème siècles. Précisons que sur les 76 textes de culture africaine, 8 textes sont de culture ivoirienne (6 textes de Bernard Dadié et 2 textes d'Aké Loba).

Nos résultats confirment ceux trouvés par Abdou TOURÉ lors de son analyse des manuels du français du secondaire : *"Dans le secondaire, le modèle de référence ne sera plus l'Occident en général, mais la France en particulier"*¹¹. La culture dominante véhiculée par l'école se précise à partir du 1er cycle du secondaire lorsque l'on fait l'analyse des manuels, quoique cette culture ne soit pas avouée officiellement. L'enfant ivoirien va être progressivement amené à intérioriser la culture française au détriment de sa propre culture.

c) Dans le second cycle du secondaire, les directives officielles sont claires : elles préconisent un enseignement de culture française à égalité avec l'enseignement de la culture africaine. On peut se demander quelle est la raison qui a présidé à cette idée "d'égalité". La première extraversion de la conscience nationale vers une conscience "occidentale" dans le primaire, puis vers une conscience "française" dans le premier cycle du secondaire, va se trouver officiellement confortée dans le second cycle du secondaire par cette formule officielle : "Parité des deux littératures".

Puisque la connaissance du patrimoine culturel doit permettre à l'enfant de se constituer une identité culturelle, l'adolescent ivoirien à la fin de ses études secondaires, s'il a été un bon élève et donc s'il s'est laissé modeler sagement par la culture qu'on lui a inculquée, s'identifiera d'abord à un Français, ensuite à un Africain, et enfin peut-être à un Ivoirien. Comme ce sont ces élèves qui forment les classes supérieures de la Côte-d'Ivoire, il est donc inutile de s'étonner que l'on trouve dans nos classes dirigeantes une extraversion de la conscience nationale, celle-ci étant davantage tournée vers la France que vers la Côte-d'Ivoire ; cette extraversion se répercute sur toutes les couches de la population et à tous les niveaux de la vie ; prenons comme exemple la consommation et l'on verra comment cette extraversion se manifeste... Cette extraversion, qui était en germe dès l'enseignement primaire, a été renforcée officieusement dans le premier cycle du secondaire et officiellement dans le second cycle du secondaire.

III. CONCLUSION

Au niveau de la langue française, s'il n'y a pas encore d'unité nationale c'est parce que l'effort de scolarisation de masse ne date que de 20 ans. Cette unité se créera progressivement mais il faudra attendre une

ou deux générations pour qu'elle soit effective. Nous ne pouvons compter que sur le temps pour changer cet état de chose.

Mais si, pendant ce temps, on continue d'enseigner, à travers la langue française, la culture française, il est certain que dans 50 ans les différentes cultures ivoiriennes auront disparu et la dominance de la culture française sera totale. En choisissant la langue française comme langue officielle, l'Etat a voulu éviter qu'à travers la langue ivoirienne qu'il aurait pu choisir, celle-ci n'impose sa culture au détriment de toutes les autres cultures ivoiriennes. Mais cette dominance culturelle n'a pas été évitée pour autant : elle a tout simplement été récupérée par la langue française. Pour enrayer cet échec, il convient de repréciser la vraie place de la langue française dans la société ivoirienne. Sa fonction est de permettre les échanges entre les ethnies et d'exprimer la culture nationale. La langue française peut rendre compte de la diversité culturelle ivoirienne qui constitue la culture nationale ; il suffit de regarder les excellentes émissions culturelles ivoiriennes mises en place cette année par la télévision : "*Dialogue avec le sacré*" et "*Au village ce soir*".

Cette nouvelle orientation de la langue française comme langue de communication et non plus comme langue de culture française, va tout à fait dans le sens que lui a assigné le nouveau gouvernement français depuis 1981. Le Haut Commissariat de la Langue Française, qui dépend du Premier ministre, précise que la langue française dans le monde ne doit plus servir à transmettre la culture française mais doit permettre "*une intercompréhension des Francophones à travers le monde*"¹². La langue française n'a plus pour rôle de diffuser la culture française mais elle doit servir de communication internationale ; elle doit avant tout exprimer les réalités du monde contemporain et plus particulièrement être le véhicule des nouveaux concepts techniques.

Nous pouvons dire que la Côte-d'Ivoire avait devancé ces nouvelles orientations il y a 7 ans, lorsque les nouvelles directives de l'enseignement du français dans le premier cycle donnaient la priorité à un enseignement de langue (et non plus de culture), la langue étant considérée comme un outil de communication¹³. Il est regrettable que ces nouvelles directives ne soient jamais passées dans les actes car les manuels de français n'ont pas changé. Aussi la culture française continue d'être enseignée dans tout l'enseignement secondaire, au détriment des cultures ivoiriennes et africaines, et même au détriment d'un apprentissage correct de la langue française contemporaine. L'école devrait être le modèle en matière de culture ; or, à travers l'enseignement du français, l'école reste à la traîne des innovations qui se font dans le monde au lieu d'être le moteur du développement.

Geneviève KEÏTA
E.N.S. d'Abidjan

NOTES

1. Une première rédaction du présent article a été publiée dans le quotidien ivoirien d'information, *Fraternité-matin*, le 25 février 1983.
2. FADIGA (K.), KOFFI (D.), 1981, "Blocage politique et récupération culturelle" dans les *Annales de l'Université d'Abidjan série D (lettres)*, tome 14.
3. LAFAGE (S.), 1979, "Rôle et place du français populaire dans le continuum langues africaines/français de Côte-d'Ivoire", Paris, Hachette/CILF, *Le Français moderne* (47 année), juillet 1979, n° 3 : "le français en Afrique noire", pp. 208-219.
4. Estimation concernant la population résidente âgée de 6 ans et plus, s'appuyant sur les données fournies par le *Recensement général de la population (RGP) de 1975 : résultats au 1/10e*. Abidjan, Ministère de l'économie et des finances, volume 1, mars 1977, multigraphié.
5. ATIN (K.), 1978, "Les langues africaines, instruments de développement", Université d'Abidjan, Institut de linguistique appliquée (ILA), *Cahiers Ivoiriens de Recherche Linguistique (CIRL)*, n° 4, octobre 1978.
6. Cf. l'article de S. LAFAGE cité à la note (3).
7. Cf. l'article de K. ATIN cité à la note (5).
8. Cf. l'article de S. LAFAGE cité à la note (3).
9. Nous reprenons ici, en le schématisant, le tableau de S. LAFAGE figurant à la page 209 de l'article cité.
10. TOURÉ (Abdou), 1982, *La civilisation quotidienne en Côte-d'Ivoire*, Paris, éd. Karthala, p. 121.
11. Cf. l'article cité à la note (10).
12. Voir "Langue et culture à la une : la langue française et le 'changement'", *Le Français dans le monde*, n° 170, juillet 1982, p. 10.
13. Cf. "L'enseignement du français dans le premier cycle du secondaire", *Regards sur l'éducation*, Bulletin du Ministère de l'Éducation Nationale, n° 10, octobre 1976.